

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 24 mars 2025

N° CP-2025-2-6-4

N° **applicatif** 11777

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS ET MODALITES DE FINANCEMENT DU CENTRE EUROPEEN DE LA CONSOMMATION

Résumé : Le rapport propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € par an au Centre européen de la consommation (CEC) sur la période 2025-2027 (90 000 € sur toute la période) et de signer une convention de financement triennale avec le bénéficiaire ainsi que l'ensemble des cofinanceurs de la structure. Le CEC est une association franco-allemande basée à Kehl qui apporte conseil et information aux consommateurs. La Collectivité européenne d'Alsace se tient aux côtés des instances qui informent nos concitoyens sur les questions transfrontalières comme le CEC. Celui-ci joue en effet un rôle majeur dans le traitement des litiges transfrontaliers liés à des problèmes de consommation. La subvention vise à soutenir le fonctionnement du CEC et à développer de nouvelles actions.

Le Centre Européen de la Consommation (CEC) est une structure d'information et de conseils aux consommateurs. Association de droit allemand, elle est composée de membres français et allemands. Elle a fêté ses 30 ans en 2023.

L'association est compétente en matière transfrontalière et européenne. Le CEC est la seule structure binationale du réseau européen des Centres européens des consommateurs présents dans chaque Etat membre de l'Union européenne.

A la fois service de proximité dans une région frontalière, responsable de projets innovants et porteur de missions européennes, le CEC se présente comme un acteur incontournable en matière de protection des consommateurs transfrontaliers et européens. Le CEC fait partie d'un réseau de structures apportant informations et conseil aux personnes concernées par des mouvements transfrontaliers, et vient ainsi en complément de l'offre d'information fournie par les INFOBESTs notamment.

Les demandes concernent de nombreux domaines de la consommation tels que la vente de véhicules, le tourisme, les transports, l'immobilier ou les achats de biens.

Dans le cadre de la convention 2025-2027, le CEC sollicite la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 30 000 € par an, c'est-à-dire le même montant que celui figurant dans la précédente convention 2022-2024 (90 000 € sur trois ans).

Cette subvention est principalement destinée à accompagner la structure dans ses missions quotidiennes, au niveau de son fonctionnement ainsi que dans le cadre du développement des actions suivantes :

- poursuite et intensification de la coopération avec les structures transfrontalières de la région frontalière franco-allemande dont la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), le réseau INFOBEST, l'Euro-Institut, Frontaliers Grand Est, la Conférence du Rhin supérieur ou encore la Task Force Frontaliers 3.0 (manifestations et actions de communication communes...) ;
- renforcement du rôle d'expert en matière de consommation auprès du Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand, de l'Assemblée parlementaire franco-allemande, de la Conférence du Rhin supérieur et du Conseil Rhénan ;
- amélioration continue des services pour les citoyens de la région frontalière en :
 - renforçant le service juridique de proximité (43% d'augmentation des consultations individuelles franco-allemandes depuis 2019 avec 3840 demandes individuelles en 2023) ;
 - continuant sa stratégie efficace de communication numérique et la mise en ligne des vidéos de tutoriels juridiques ;
 - ayant la capacité à réagir activement aux sujets d'actualité.

Le budget prévisionnel 2025-2027 du CEC est le suivant :

<u>Dépenses annuelles</u>		<u>Recettes annuelles</u>	
Frais de personnel	273 080,25 €	Land Bade-Wurtemberg	121 000 €
Amortissements/ équipements	2000,00 €	Land Rhénanie-Palatinat	25 000 €
Site internet / Entretien et développement	5 500,00 €	Land de Saare	15 000 €
Interprétariat	7 000,00 €	Ortenaukreis	6 600 €
Loyer	16 646,72 €	Ville de Kehl	12 500 €
Protection des données	550,00 €	Ville d'Offenburg	1 000 €
Audit externe	900,00 €	Ville d'Achern	1 000 €
Frais de déplacement	3 000,00 €	Ville de Lahr	1 000 €
Sécurité au travail	1 575,00 €	Ville d'Oberkirch	1 000 €
Frais indirects	27 308,03 €	Eurométropole de Strasbourg	53 460 €
		Région Grand Est	60 000 €
		Collectivité européenne d'Alsace (sollicité)	30 000 €
		Ressources propres	10 000 €
TOTAL	337 560 €	TOTAL	337 560 €

L'engagement de la CeA et des autres partenaires à soutenir le CEC est formalisé par une convention de financement qui figure en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Attribuer et approuver le versement d'une subvention annuelle de 30 000 € au Centre européen de la consommation (CEC) de 2025 à 2027, subvention destinée

à soutenir le fonctionnement du CEC ainsi qu'un programme de travail commun à l'ensemble des partenaires ;

- Préciser que la subvention sera versée selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe au présent rapport ;
- Approuver la convention de partenariat correspondante, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P050	O004	P050E10	T100	2209 - 65-65748-048	90 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.